

Affaires courantes

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses remarques généreuses. Je le crois sur parole lorsqu'il dit qu'on lui avait donné l'impression que tous les whips étaient d'accord.

Je serais intervenu au moment où il a demandé la permission de déposer le rapport, mais je n'étais pas certain du contenu du rapport en question qui portait le numéro 91 ou un autre numéro, je ne me souviens plus très bien. Suite à ces explications, mon collègue a demandé que le rapport soit retiré pour l'instant, jusqu'à ce que la question soit tirée au clair.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION**LES VOTES À L'ÉTAPE DU RAPPORT**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté le mardi 23 juin 1992 en vertu de l'article 78 (3) du Règlement, la mise aux voix de toutes les questions nécessaires pour disposer, à l'étape du rapport, du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit reportée au lundi 23 novembre 1992, à 18 h 00.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**AUTORISATION AU PRÉSIDENT DE SE DÉPLACER**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je propose:

Que le président du Comité permanent des comptes publics soit autorisé à se rendre à Toronto, du 22 au 24 novembre 1992, pour assister au 13^e Congrès annuel de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée.

[Français]

M. Plamondon: Je serais heureux de donner notre consentement, mais nous voudrions rappeler aux trois partis à la Chambre que lors de voyages semblables ou d'implications de la Chambre des communes dans de

telles décisions, nous souhaiterions que, suite au référendum, le Bloc québécois soit plus considéré.

Mme le vice-président: La motion est donc adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Saint-Julien: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente. Je suis membre du Comité des comptes publics et je n'irai pas à Toronto.

* * *

[Traduction]

L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES**L'EXAMEN DÉTAILLÉ DE LA LOI**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, voici la dernière de mes trois motions. Je propose:

Que, conformément à l'article 14 de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, chapitre 44, quatrième supplément, Lois révisées du Canada, le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale soit le comité chargé de procéder à un examen complet de l'administration et de l'application de cette loi, et qu'il fasse rapport à la Chambre au plus tard un an après le début de l'examen.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je tiens à ce qu'il soit clair que nous avons l'intention d'approuver cette motion, mais pas à ce moment-ci. Il faut qu'il y ait des discussions avant que cette motion puisse être adoptée. Je tiens à ce qu'il soit clair que le Nouveau Parti démocratique approuvera cette motion. C'est la démarche qu'il convient de suivre, mais nous voulons auparavant avoir des discussions avec le gouvernement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les leaders parlementaires relativement à la motion. Je veux simplement signaler que mon parti a approuvé le contenu de cette motion.